

LE LUNDI 11 MARS 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil le lundi 11 mars 2019 à 20 heures. La séance est présidée par son honneur la mairesse, Mme Ghislaine Pomerleau. Sont également présents mesdames les conseillères Anick Desrosiers et Karine Pomerleau ainsi que messieurs les conseillers Jean Bourgeois, Jean-Paul Richard, Claude Bélisle et Pierre-Luc Payette.

Est aussi présent M. Simon Franche, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
- 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 FÉVRIER 2019
- 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 FÉVRIER 2019
4. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER
5. ADMINISTRATION
- 5.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-207-03 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE RENDRE OBLIGATOIRE LA CONCEPTION DE PLAN PAR UN PROFESSIONNEL LORS D'UNE DEMANDE DE PERMIS POUR UNE NOUVELLE CONSTRUCTION PRINCIPALE »
- 5.2 DROIT DE PASSAGE DU CYCLOFEST
- 5.3 CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 4 373 491 À LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. CORRESPONDANCE
- 7.067 ADHÉSION À L'AVIS SUR L'ÉTHIQUE EN LOISIR ET EN SPORT
- 7.068 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2019-2020 À CULTURE LANAUDIÈRE
- 7.069 OFFRE DE SERVICE DE STAGELINE POUR LA LOCATION D'UNE SCÈNE LE 24 JUIN 2019
- 7.070 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2019-422 CONCERNANT LA SÉCURITÉ DES OCCUPANTS ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES
- 7.073 OFFRE DE SERVICE D'EXCAVATION DENIS DESMARAIS POUR L'ACQUISITION D'UN BALAI MÉCANIQUE
- 7.075 RÉSOLUTION RELATIVE À LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
- 7.076 AJUSTEMENT DES FRAIS POUR LE DÉNEIGEMENT 2018-2019
- 7.077 DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) POUR LE PROJET DE PARC INTERGÉNÉRATIONNEL AU TERRAIN DES LOISIRS
- 7.078 NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION AUX SINISTRES
- 7.083 CONTRIBUTION À L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU RANG DOUBLE
- 7.089 AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE D'UNE ASSURANCE COLLECTIVE

- 7.092 TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2014-2018) – RÉVISION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2014-2019
- 7.094 AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE PAVAGE DE LA RUE DU DOMAINE PAUZÉ
- 7.095 FOURNITURE DU LOGICIEL AMILIA INC. POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
- 7.099 EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE DE CAMP DE JOUR
- 7.100 SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2
- 7.101 DÉCOMPTE PROGRESSIF #6 SINTRA INC. – PROJET D'ÉGOUT
- 7.103 RÉOLUTION CLIQSÉCUR
- 7.104 RÉOLUTION CONCERNANT L'ACQUISITION DU LOT 4 372 872 AUX FINS DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
- 8. VARIA
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, madame Ghislaine Pomerleau, mairesse, procède à l'ouverture de la séance.

2019-050

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Anick Desrosiers,

et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Adoptée.

3 PROCÈS-VERBAUX

2019-051

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard,

et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée.

2019-052

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2019 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée.

2019-053

4. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

201900148 (I)	INDUSTRIE CANADA	RENOUVELLEMENT	680,00 \$
201900149 (I)	MUNICIPALITÉ DE SAINT-	INFIRMIÈRE EN MILIEU RURAL	152,92 \$
201900150 (I)	SIMON FRANCHE	FORMATION EMPLOYÉ	752,46 \$
201900151 (I)	ASS. DES POMPIERS	COTISATION ANNUELLE 2019	480,00 \$
201900152 (I)	CROIX ROUGE CANADIENNE,	AVIS DE CONTRIBUTION RES.	341,87 \$
201900153 (I)	CERIU	COTISATION RES. 2019-031	408,16 \$
201900154 (I)	LES DÉLICES CHAMPÊTRES	BRUNCH DES BÉNÉVOLES 2019	80,00 \$
201900155 (I)	BOUCHERIE AU PIGNON	BRUNCH DES BÉNÉVOLES 2019	100,00 \$
201900156 (I)	OLIVERAIES	BRUNCH DES BÉNÉVOLES 2019	100,00 \$
201900157 (I)	BOUCHERIE MORIN ET FILS	BRUNCH DES BÉNÉVOLES 2019	100,00 \$
201900158 (I)	LA GALÈRE	BRUNCH DES BÉNÉVOLES 2019	100,00 \$
201900159 (C)	National Leasing Group	Téléphonie IP	176,49 \$
201900160 (C)	SERVICES DE CARTES	Service de carte interac	42,19 \$
201900161 (I)	SERVICES DE CARTES	Service de carte interac	42,19 \$
201900162 (I)	National Leasing Group	Téléphonie IP	176,49 \$
201900163 (I)	SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE	IMMATRICULATIONS VOIRIE ET	4 154,09 \$
201900164 (I)	FQM	FORMATION ÉLUS	1 517,67 \$
201900165 (I)	ALARME BEAUDRY	CHALET ET AQUEDUC	39,09 \$
201900166 (I)	PITNEY WORKS (timbres)	TIMBRES	578,54 \$
201900167 (I)	XEROX CANADA LTEE	CREDIT-BAIL PHOTOCOPIEUR	2 918,78 \$
201900168 (I)	HYDRO QUÉBEC	INSTALLATION NOUVELLE	496,68 \$
201900169 (I)	THERMOMAX	ENTRETIEN SALLE MUNICIPALE	486,54 \$
201900170 (I)	MÉLANIE RIOUX	REMB. SPORT MATHIS ET LEA	66,00 \$
201900171 (I)	LES ENTREPRISES FAUST	DÉNEIGEMENT 3 VERSEMENT	33 342,75 \$
201900172 (I)	Retraite Québec	REMISES DE L'EMPLOYEUR	1,79 \$
201900173 (I)		Chèque annulé	0,00 \$
201900174 (C)	VOXSUN TELECOM INC.	CC TÉLÉPHONIE IP JANVIER	278,05 \$
201900175 (I)		Chèque annulé	0,00 \$
201900176 (C)	LA GALÈRE	CC RENCONTRE BIBLIO	90,43 \$
201900177 (C)	SSQ Groupe Financier	Assurance collective	4 535,23 \$
201900178 (I)	CLUB DE GOLF MONTCALM	BRUNCH DES BÉNÉVOLES 2019	2 120,87 \$
201900179 (I)	À FLEUR DE POT	BRUNCH DES BÉNÉVOLES 2019	80,00 \$
201900180 (I)	RUE DES BEAUX ARTS	COURS DESSIN HIVER 2019	758,84 \$
201900181 (I)	MRC DE MONTCALM	QUOTE-PART ÉVALUATION	6 290,25 \$
201900182 (I)	RÉJEANNE LÉPINE	BRUNCH DES BÉNÉVOLES 2019	100,00 \$
201900183 (I)	CAISSE DESJARDINS DE	Achat immeuble 840 Richard 5/5	24 115,50 \$
201900184 (I)	REVENU QUÉBEC	COTISATION	314,10 \$
201900185 (I)	Retraite Québec	REMISES DE L'EMPLOYEUR	1 008,01 \$
201900186 (I)	SECTION LOCALE 5172	REMISES DE L'EMPLOYEUR	179,16 \$
201900187 (I)	Fonds de solidarité FTQ	REMISES DE L'EMPLOYEUR	1 649,47 \$
201900188 (I)	CAISSE DESJARDINS DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR	13 925,27 \$
201900189 (I)	MRC DE MONTCALM	Remboursement subvention reçu	8 939,25 \$
201900190 (I)	MRC DE MONTCALM	SERVICE INGÉNIERIE	18 727,71 \$
201900191 (I)	MARCHE DES RAPIDES	ESSENCE VOIRE	1 421,59 \$
201900192 (I)	EBI ENVIRONNEMENT INC.	ACHAT BACS	2 085,65 \$
201900193 (I)	POSTES Canada	ENVOI POSTAL	122,18 \$
201900194 (I)	SYLVIE LAPERRIÈRE	FRAIS DÉPLACEMENT	93,56 \$

201900195 (I)	SIMON FRANCHE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	62,98 \$
201900196 (I)	SPECTRALITE SIGNOPLUS	PANNEAUX DE SIGNALISATION	155,46 \$
201900197 (I)	Pitney Bowes (encre)	ACHAT CARTOUCHE ENCRE	277,04 \$
201900198 (I)	GBI EXPERTS-CONSEILS	PROJET ÉGOUT	33 199,04 \$
201900199 (I)	RUE DES BEAUX ARTS	BRUNCH DES BÉNÉVOLES 2019	100,00 \$
201900200 (I)	BRIGITTE GIRARD	COURS DE YOGA HIVER 2019	1 020,00 \$
201900201 (I)	GROUPE AKIFER INC.	FORMATION AQUEDUC	145,00 \$
201900202 (I)	LE GROUPE HARNOIS	CHAUFFAGE BIBLIOTHÈQUE	2 283,88 \$
201900203 (I)	BELL CANADA	COMMUNICATIONS BIBLIO	31,60 \$
201900204 (I)	FONDS DE L'INFORMATION	MUTATIONS	16,00 \$
201900205 (I)	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ AQUEDUC	3 639,14 \$
201900206 (I)	EBI ENVIRONNEMENT INC.	COLLECTE DES GMR	10 986,61 \$
201900207 (I)	EXCAVATION DENIS	ENTRETIEN VOIRIE	7 907,46 \$
201900208 (I)	CODERRE O. & FILS /ST-	SALLE MUNICIPALE	52,35 \$
201900209 (I)	CENTRE DE LOCATION	ENTRETIEN ÉQUIPEMENT	87,27 \$
201900210 (I)	SERGE DAIGLE	ENTRETIEN LUMIÈRES DE RUE	962,06 \$
201900211 (I)	ALARME BEAUDRY	CHALET ET AQUEDUC	39,09 \$
201900212 (I)	MUNICIPALITÉ DE SAINT-	ENTRAIDE INCENDIE	917,45 \$
201900213 (I)	ORKIN Canada	ENTRETIEN SALLE MUNICIPALE	63,82 \$
201900214 (I)	JACQUELIN MAINVILLE INC.	CHAUFFAGE SALLE MUNICIPALE	804,80 \$
201900215 (I)	ASCENSEURS	ENTRETIEN ASCENSEUR BIBLIO	128,38 \$
201900216 (I)	PIÈCES DE CAMIONS	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	78,87 \$
201900217 (I)	XEROX CANADA LTEE	FOURNITURES DE BUREAU	176,41 \$
201900218 (I)	CMP MAYER INC.	ÉQUIPEMENT INCENDIE	316,47 \$
201900219 (I)	RÉSEAU BIBLIO CQLM	FOURNITURES BIBLIOTHÈQUE	40,79 \$
201900220 (I)	Info Page	COMMUNICATIONS INCENDIE	110,95 \$
201900221 (I)	ASS. CHEFS SÉCURITÉ	FORMATION INCENDIE	247,20 \$
201900222 (I)	CARRIÈRE BGR	ENTRETIEN INFRASTRUCTURES	529,43 \$
201900223 (I)	NORDIKEAU INC.	ANALYSE EAU AQUEDUC	101,70 \$
201900224 (I)	CERTILAB	ANALYSE EAU AQUEDUC	275,92 \$
201900225 (I)	COMAQ	FORMATION EMPLOYÉ	914,05 \$
201900226 (I)	SPECTRALITE SIGNOPLUS	PANNEAUX DE SIGNALISATION	1 177,01 \$
201900227 (I)	HAMSTER	FOURNITURES DE BUREAU	335,69 \$
201900228 (I)	MARIE-PIER FORGET	REMB. SPORT PHILIPPE BRIÈRE	100,00 \$
201900229 (I)	AMARO	BOUTEILLES D'EAU	27,00 \$
201900230 (I)	Solutia Telecom / 9146-5039	FOURNITURES DE BUREAU	193,03 \$
201900231 (I)	HAMSTER LE PAPETIER LE	FOURNITURES BIBLIO	289,10 \$
201900232 (I)	CODERRE O. & FILS /ST-	CC PETIT OUTIL VOIRIE	12,51 \$
201900233 (I)	COMMISSION DES	CC IMMATRICULATION INCENDIE	64,50 \$
201900234 (I)	CANADIAN TIRE LÉO	CC PETIT OUTIL VOIRIE	37,93 \$
201900235 (I)	FIDO SOLUTIONS INC.	CC COMMUNICATIONS SERVICE	79,86 \$
201900236 (I)	VOXSUN TELECOM INC.	CC TÉLÉPHONIE IP FÉVRIER 2019	278,05 \$
201900237 (I)	BRAULT & BOUTHILLIER	CC ÉQUIPEMENT BIBLIOTHÈQUE	18,34 \$
201900238 (I)	HACHEM	CC FOURNITURES DE BUREAU	144,64 \$
201900239 (I)	ÉLECTRONIQUE MASTER VOX	CC MATÉRIEL INFORMATIQUE	103,44 \$
		Total des dépenses	202 702,14 \$
		Salaires élus	5 625,73 \$
		Salaires employés	27 865,15 \$
		Salaires pompiers	4 852,22 \$
		Total des salaires	38 343,10 \$
		Grand total	241 045,24 \$

Il est proposé par Mme Anick Desrosiers,

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Liguori adopte les dépenses payées et à payer des chèques numéros 201900148 à 201900239 autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à les payer pour un montant de 241 045,24 \$.

Adoptée.

5. ADMINISTRATION

2019-054

5.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-207-03 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE RENDRE OBLIGATOIRE LA CONCEPTION DE PLAN PAR UN PROFESSIONNEL LORS D'UNE DEMANDE DE PERMIS POUR UNE NOUVELLE CONSTRUCTION PRINCIPALE »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite mettre à jour les conditions d'émission pour un permis;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion, dépôt et présentation ont dûment été donnés lors de la séance ordinaire du 11 février 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard,

et résolu unanimement par le présent règlement du conseil de la municipalité de Saint-Liguori que :

Article 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

Article 2 :

L'article 11B est ajouté au chapitre 3 du règlement numéro 207 sur les permis et certificats selon l'article suivant :

Article 11B : Plan de construction pour construction d'un bâtiment principal

Pour la construction de tout nouveau bâtiment principal ou pour tout agrandissement représentant plus de 10 % de la grandeur du bâtiment d'origine ou affectant plus d'un étage, le demandeur devra obligatoirement fournir les plans à l'échelle mentionné à l'article 11. Ceux-ci devront être préparés et signés par un technologue ou un architecte.

Article 3 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

2019-055

5.2 DROIT DE PASSAGE DU CYCLOFEST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon organise le Cyclofest le 1^{er} juin 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre-Luc Payette,

et résolu unanimement d'autoriser le passage du Cyclofest sur les routes de la Municipalité. L'organisation sera responsable d'obtenir les autorisations nécessaires du MTQ pour les routes sous sa gestion.

Adoptée.

2019-056

5.3 CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 4 373 491 À LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

CONSIDÉRANT QU' une demande d'annexion a été déposée pour une partie du rang de la Rivière-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite céder la partie de cette rue qui se trouvera dorénavant sur le territoire de la Municipalité de Crabtree.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Bourgeois,

et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la cession d'une partie du lot 4 373 491, tel qu'identifié par Simon Vigneault Néron, arpenteur-géomètre, dans le dossier 538892 et d'autoriser Mme Ghislaine Pomerleau, mairesse, et Monsieur Simon Franche, directeur général, à signer tous documents nécessaires à une telle cession.

Adoptée.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse répond aux questions des citoyens présents à la séance.

7. CORRESPONDANCE

2019-057

7.067 ADHÉSION À L'AVIS SUR L'ÉTHIQUE EN LOISIR ET EN SPORT

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Liguori reconnaît l'importance d'un environnement de loisir et de sport sur et accueillant pour tous;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Liguori souhaite mettre au premier plan les valeurs indissociables d'une contribution positive de la pratique d'activités de loisir et de sport;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre-Luc Payette,

et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Liguori adhère à l'avis sur l'éthique en loisir et en sport du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur.

Adoptée.

2019-058

7.068 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2019-2020 À CULTURE LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT QUE Culture Lanaudière contribue au développement et à la consolidation des arts et de la culture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Pomerleau,

et résolu unanimement d'autoriser une dépense de 287,50 \$ (taxes incluses) à Culture Lanaudière pour le renouvellement de l'adhésion 2019-2020. Les fonds seront pris dans le poste budgétaire 02-130-00-494.

Adoptée.

2019-059

7.069 OFFRE DE SERVICE DE STAGELINE POUR LA LOCATION D'UNE SCÈNE LE 24 JUIN 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des prix pour la location d'une scène;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Stageline pour la location d'une scène lors de la Fête nationale du 24 juin prochain et d'autoriser une dépense de 3 995 \$ (montant avant taxes). Les fonds seront pris dans le poste budgétaire 02-701-93-970.

Adoptée.

7.070 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2019-422 CONCERNANT LA SÉCURITÉ DES OCCUPANTS ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Un avis de motion est donné par M. Jean Bourgeois pour l'adoption, à une séance ultérieure, du règlement numéro 2019-422 intitulé « Règlement concernant la sécurité des occupants et la prévention des incendies ».

Madame la Mairesse procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement.

2019-060

7.073 OFFRE DE SERVICE D'EXCAVATION DENIS DESMARAIS POUR L'ACQUISITION D'UN BALAI MÉCANIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Liguori souhaite faire l'acquisition d'un balai mécanique pour le service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement d'accepter l'offre de service d'Excavation Denis Desmarais pour l'acquisition d'un balai mécanique de 9 pieds et

d'autoriser un paiement de 9 500 \$ (montant avant taxes) selon les modalités suivantes :

- Dépôt d'un acompte de 2 000 \$ en juin 2019
- Balance de 8 922,63 \$ en janvier 2020

Les fonds seront pris dans le surplus libre de la Municipalité.

Adoptée.

2019-061

7.075 RÉSOLUTION RELATIVE À LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Liguori reconnaît que la Municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de planifier la sécurité civile sur son territoire afin :

- de mieux connaître les risques qui y sont présents, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas et d'atténuer leurs effets potentiels sur le milieu;
- de se préparer à faire face aux sinistres et de réunir les conditions qui permettront de limiter au minimum les conséquences néfastes de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Liguori désire, en priorité, doter la Municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la Municipalité,

notamment le service incendie, les travaux publics et l'administration;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Anick Desrosiers,

et résolu unanimement :

QUE soit créé un comité municipal de sécurité civile;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres du comité municipal de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Liguori :

- Mme Ghislaine Pomerleau, mairesse
- M. Jean Bourgeois, conseiller municipal responsable de la sécurité civile
- M. Jean-Paul Richard, conseiller municipal
- M. Simon Franche, directeur général et coordonnateur municipal de la sécurité civile
- M. Patrick Watson, directeur incendie et coordonnateur municipal de la sécurité civile adjoint.

QUE ce comité municipal de sécurité civile soit mandaté afin :

- d'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile et de mener celle-ci de façon continue;
- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services municipaux, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d'assurer son suivi;
- d'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité municipal de sécurité civile de la municipalité.

Adoptée.

2019-062

**7.076 AJUSTEMENT DES FRAIS POUR LE DÉNEIGEMENT
2018-2019**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Liguori a effectué des travaux sur les rues Jetté, Principale, Dugas et Maurice qui n'ont pu être complétés avant l'hiver 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été dans l'impossibilité de procéder à la mise en place de revêtement sur ses dites rues;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux aura forcé des détours à l'entrepreneur responsable du déneigement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est entendue avec l'entrepreneur responsable de l'entretien du déneigement sur une compensation pour ces conditions extraordinaires;

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard,

et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité autorise le paiement d'un montant de 5 000 \$ (montant avant taxes) considéré comme paiement final pour toutes compensations reliées aux travaux pour la saison hivernale 2018-2019.

Adoptée.

2019-063

**7.077 DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME
D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – MUNICIPALITÉ
AMIE DES AÎNÉS (MADA) POUR LE PROJET DE PARC
INTERGÉNÉRATIONNEL AU TERRAIN DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT la demande au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour le projet de parc intergénérationnel au terrain des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Liguori est intégrée Municipalité amie des aînés (MADA);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Pomerleau,

et résolu unanimement par le conseil municipal :

- 1 - D'autoriser le projet de parc intergénérationnel au terrain des loisirs, tel que déposé;
- 2 - Que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;
- 3- Que le conseil municipal autorise la signature des documents pertinents au dépôt du projet par M. Simon Franche, directeur général.

Adoptée.

2019-064

**7.078 NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION
AUX SINISTRES**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la Municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Bourgeois,

et résolu unanimement par le conseil municipal :

QUE M. Simon Franche soit nommé responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la Municipalité;

QUE ce responsable soit mandaté afin :

- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la Municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;

- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la Municipalité;

QUE les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mis à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats;

QUE M. Patrick Watson soit nommé comme responsable adjoint de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la Municipalité;

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la Municipalité.

Adoptée.

2019-065

7.083 CONTRIBUTION À L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU RANG DOUBLE

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires du rang Double assume des taxes relativement à la présence d'un réseau d'aqueduc privé sur le rang Double;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite faire une contribution à l'Association d'une somme égale aux taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard,

et résolu unanimement d'autoriser une contribution de 182,07 \$ à l'Association des propriétaires du rang Double en compensation des taxes foncières 2019.

Adoptée.

2019-066

7.089 AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE D'UNE ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec SSQ se termine le 30 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Anick Desrosiers,

et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres pour la fourniture d'une assurance collective.

Adoptée.

2019-067

7.092 TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2014-2018) – RÉVISION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2014-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard,

et il est résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Priorité	Projet	Montant	Année
1	Projet d'assainissement des eaux usées	882 021,00 \$	2014-2019
Total		882 021,00 \$	

- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui

sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée.

2019-068 **7.094 AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE PAVAGE DE LA RUE DU DOMAINE PAUZÉ**

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres pour le pavage de la rue du Domaine Pauzé.

Adoptée.

2019-069 **7.095 FOURNITURE DU LOGICIEL AMILIA INC. POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

il est proposé par M. Pierre-Luc Payette,

et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de services de Amilia inc. pour la fourniture d'un logiciel en ligne pour les inscriptions aux activités de loisirs et de culture ainsi qu'un paiement de 99 \$ par mois.

Adoptée.

2019-070 **7.099 EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE DE CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice des loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de Mme Mélanie Grenon, au poste de coordonnatrice du camp de jour, selon les termes et conditions prévus à la convention collective.

Adoptée.

2019-071 **7.100 SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 2**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont

prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic, fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018, et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Anick Desrosiers,

et il est résolu :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire qui sera acheminé avec la présente résolution qui totalisent 12 500 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

QUE la Municipalité autorise M. Simon Franche, directeur général, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée.

2019-072

7.101 DÉCOMPTE PROGRESSIF #6 SINTRA INC. – PROJET D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la recommandation de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux pour le volet MTMDET, M. Jean-Philippe Lemire, ingénieur de Parallèle 54;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la recommandation de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux pour le volet municipal, M. Olivier Fréchette, ingénieur de GBI;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Bourgeois,

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 50 702,65 \$ (montant avant taxes) à Sintra inc., tel que prévu au décompte progressif #6 pour les travaux d'égout.

Adoptée.

2019-073

7.103 RÉOLUTION CLIQSÉCUR

Il est proposé par Mme Karine Pomerleau,

et résolu unanimement que M. Simon Franche, directeur général, soit autorisé :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;

- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Étant donné que tous les administrateurs de la société [Municipalité de Saint-Liguori] qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le [date à laquelle le dernier administrateur a signé]. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

Adoptée.

2019-074

7.104 RÉSOLUTION CONCERNANT L'ACQUISITION DU LOT 4 372 872 AUX FINS DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

- | | |
|-----------------|---|
| CONSIDÉRANT QUE | dans le cadre des travaux d'assainissement des eaux entrepris par la Municipalité, il est nécessaire de réaliser des travaux sur la portion privée de la rue Curé-Tremblay (lot 4 372 872); |
| CONSIDÉRANT QUE | la Municipalité a mandaté M ^e Denis Beaupré, de Bélanger Sauvé, pour acquérir, de gré-à-gré ou par voies judiciaires, l'assiette de cette rue (résolution 2018-275); |
| CONSIDÉRANT QUE | des négociations se sont tenues entre le propriétaire de la rue et les représentants de la Municipalité; |
| CONSIDÉRANT QUE | suite à ces discussions, le propriétaire réclame un montant de cinquante-cinq dollars (55,00 \$) du mètre carré et d'autres conditions pour céder la partie du lot nécessaire aux travaux de la Municipalité; |

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation municipale du lot faisant l'objet de la présente résolution est de cent (100.00 \$) dollars, compte tenu que la destination de celui-ci a été modifiée pour en faire une rue privée à la demande du propriétaire, cela afin de rendre sa propriété attenante conforme pour la construction;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, le lot a été taxé comme une rue, soit selon une valeur au rôle de cent (100,00 \$) dollars;

CONSIDÉRANT QUE la destination du lot faisant l'objet de la présente ne peut pas être modifiée et doit demeurer une rue, ce qui en affecte la valeur;

CONSIDÉRANT QUE la réclamation du propriétaire ne tient pas compte de la destination du lot et qu'il est pressant de finaliser l'acquisition du lot pour la réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M. Pierre-Luc Payette

et résolu unanimement ce qui suit :

QUE la Municipalité offre un montant global et forfaitaire de 10 000 \$ au propriétaire du lot 4 372 872 afin d'acquérir l'assiette de la rue privée;

QU'advenant un refus d'accepter l'offre avant le vendredi 15 mars 2019 à 16 h, que la Municipalité procède à l'expropriation du lot 4 372 872 du Cadastre du Québec et réitère le mandat à Bélanger Sauvé à cet égard.

Adoptée.

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse répond aux questions des citoyens présents à la réunion.

2019-075 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée (21 h 32).

Adoptée.

Ghislaine Pomerleau, mairesse

Simon Franche, directeur général
et secrétaire-trésorier